EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2022-542
Objet : Rue du Clos de la Fonchais
Circulation alternée (par panneaux « B15/C18 »)
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »,

Vu la demande en date du 14 novembre 2022 présentée par l'entreprise SAUR – ZA des Perrières – Route de Chavagne – 35310 Mordelles, pour réaliser un branchement AEP avec ouverture de la voirie,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu rue du Clos de la Fonchais, d'alterner la circulation des véhicules (par panneaux « B15/C18 ») et d'interdire le stationnement au droit du chantier, à compter du jeudi 24 novembre 2022, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 2 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue du Clos de la Fonchais, la circulation des véhicules sera alternée (par panneaux « B15/C18 ») et le stationnement sera interdit, à compter du jeudi 24 novembre 2022, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 2 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise SAUR sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place la déviation, les panneaux nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 15 novembre 2022
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)